VIVRE A MARIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

N°52 **Janvier 2015**

Paysage hivernal de Marigny

EDITO P 2-4

LA VIE MUNICIPALE P 5-13

- LES CONSEILS MUNICIPAUX P 5–6
- LE CLASSEMENT COMMUNAL P 7
- CCAS P 8

LA VIE A VENIR : LES DATES A RETENIR P 9

LA VIE ASSOCIATIVE P 10-12

Le Comité des Fêtes P 10-11

L'U.S.M. P 12

LA VIE DES MARIGNYSSOIS P 13-14

- ETAT CIVIL 2014 P 13
- METEO P 14

LE DEVOIR DE MÉMOIRE P 15-16

LA VIE PRATIQUE P 17-25

LA VIE RÊVEE DES METS P 26

LA VIE EN PRESSE P 27-39

LA DEVINETTE P 40

COORDONNEES DE LA MAIRIE P 41

VIVRE A MARIGNY

► *EDITO*

Chères Marignyssoises et chers Marignyssois,

Au seuil de cette nouvelle année , ce bulletin municipal est l'occasion de vous informer de la vie locale.

J'espère que les fêtes de fin d'année se sont déroulées dans les meilleures conditions pour chacune et chacun d'entre vous.

Vous me permettrez d'avoir une pensée pour celles et ceux qui connaissent des moments difficiles qui les ont éloignés de la fête, qu'il s'agisse de maladie, de détresse, de précarité. Pensons à eux et aidons les du mieux possible : chacun d'entre nous a vraisemblablement et malheureusement un voisin, une connaissance ou un membre de sa famille dans ce cas.

Nous aurons bien entendu aussi une pensée pour les familles des victimes de l'attentat du 7 janvier à Paris où la liberté de la presse a été frappée.

La vie des deux principales associations de notre village se révèle d'une grande richesse par le nombre d'activités proposées à la population.

J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, mais c'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement, à quelque niveau qu'il soit, en faveur de notre belle commune comme de ses habitants.

Le dynamisme d'une commune se mesure également à la vitalité de ses associations.

La vie des deux principales associations de notre village se révèle d'une grande richesse par le nombre d'activités proposées à la population.

On constate une grande implication chez celles et ceux qui les font vivre.

Je veux donc remercier plus particulièrement les bénévoles associatifs, les Présidents, les membres des bureaux qui contribuent à faire vivre notre commune.

Je rappelle d'ailleurs que cette année l'U.S. de Marigny fêtera son vingtième anniversaire le 6 juin. J'espère que nous serons nombreux à participer à cet évènement sportif.

Concernant la gestion générale de la commune, nous sommes dans un contexte économique contraint. La crise accélère la prise de conscience budgétaire des collectivités territoriales et nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses.

Avec des dotations de l'Etat en diminution, les années à venir seront difficiles financièrement pour notre collectivité. La part que nous réserverons à l'investissement risque de baisser.

Au cours de l'année 2014, nous avons conduit des travaux d'entretien courants :

- réfection de voirie sur la route des Sillets aux Praux (coût 14 974,20 € T.T.C.)
- réfection d'une traversée de route aux Bourdais (coût 1 440,00 € T.T.C.)
- mise en place d'un défibrillateur à la salle polyvalente (coût 2 568,00 € T.T.C.)

Concernant 2015, les principaux projets sont les suivants :

- réfection de la voirie ;
- remplacement de panneaux de direction ;
- entretien des bâtiments communaux ;
- d'autres seront ajoutés.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre commune :

- Madame et Monsieur KIMMEL Atiqa et Frédéric, Champaigue,
  Et leurs enfants Alexia, Loriana, Romane, Arthur, Quentin
- Madame et Monsieur BELLIEN Martine et Jean-Luc, 5 rue de la Mairie,
- Monsieur ROUCHON Patrick, les Couets
- Monsieur De FRESSANGE Luc, Les Guilleminots.

Le fleurissement des habitations et des espaces communaux a encore permis cette année de donner aux personnes qui ont traversées Marigny, l'image d'un village agréable à vivre. Le 9 août 2014 lors du passage des cyclos touristes de la semaine fédérale internationale, beaucoup de personnes se sont arrêtées à Charnes puis sur la place de l'Eglise et ont fait des compliments sur l'entretien général de notre village.

Notre commune conserve ses deux fleurs pour 2015.

Nous remercions Monsieur Jean-Jacques PINSON pour tous ses articles de presse relatifs à notre commune qui est ainsi mieux mise en valeur.

Je remercie aussi le personnel communal (administratif et technique) pour le travail accompli en 2014.

Je vous informe aussi qu'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de MARIGNY est réalisée par Moulins Communauté. Cette enquête a lieu sur notre commune depuis le 23 décembre 2014. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le vendredi 23 janvier 2015 de 14 heures 30 à 17 heures 30 (clôture de l'enquête). En dehors de cette date, le dossier est visible en mairie aux heures d'ouvertures.

Les membres du Conseil Municipal et moi-même renouvelons, à tous, nos meilleurs vœux de bonheur, et vœux de santé, que cette nouvelle année débute sous le signe de l'optimisme et voit se réaliser tous vos souhaits.

Votre Maire,

Philippe PRUGNEAU

VIVRE A MARIGNY

► *La vie municipale*

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni 4 fois depuis l'édition du bulletin de juin 2014, les 20 juin, 11 septembre, 27 novembre et 30 décembre 2014.

Voici un résumé des différents points abordés et des décisions prises :

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

1) La voirie

Les travaux de goudronnage ont été effectués dans les conditions prévues fin septembre, début octobre. Ceux pour le remplacement des buses aux « Bourdais » sont prévus mi-décembre.

2) Chauffage de l'appartement T3 situé 5 rue de la Mairie

Les radiateurs du logement T3 de la commune situé 5 route de la Mairie, ont dû être changés. L'Entreprise FREDERIC Serge a émis un devis de 3.079,87 € qui a été validé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

3) Le défibrillateur

Un défibrillateur a été acquis par la commune pour 2 568,00 euros T.T.C. et a été installé sur le mur extérieur de la salle des fêtes côté stade.

ELECTIONS SENATORIALES 2014

Election du délégué titulaire et des trois délégués suppléants pour Marigny

Le bureau électoral était constitué de M. PRUGNEAU Philippe, président, Mrs ERAUD Robert, DIAT Jean-Claude, REGNAULT Didier et Mme LOQUET-WIRTH Morgane. Mme BUXEROLLES Nicole a été nommée secrétaire.

⇒ Election du délégué titulaire

Monsieur Philippe PRUGNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

⇒ Election des trois délégués suppléants

Messieurs Pierre BRECHIGNAC, Robert ERAUD et Madame Nicole BUXEROLLES, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

GESTION DE LA COMMUNE

1) L'indemnité de conseil du Receveur municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au Percepteur et de ne pas souscrire à l'indemnité budgétaire conformément à la délibération qu'il avait prise le 27/04/2001.

2) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER en ce sens le tableau des effectifs du personnel communal à partir du 13 octobre 2014 :

POSTE DE TRAVAIL	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
Secrétaire de mairie	28 h (auparavant 26 h)	Administratif	C	Adjoint administratif 1ère classe
Agent d'entretien polyvalent	35 h (sans changement)	Technique	C	Adjoint Technique 2ème classe
Agent d'entretien des locaux	4 h (sans changement)	Technique	C	Adjoint Technique 2ème classe
Agent d'entretien polyvalent saisonnier 6 mois/an, d'avril à octobre	17 h (sans changement)	Technique	C	Adjoint Technique 2ème classe

DELIBERATIONS DIVERSES

1) S.D.E. 03 (Syndicat Départemental d'Energie)

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des membres présents d'adopter la modification des statuts du S.D.E. 03 approuvé par son comité syndical le 18 mars 2014.
Cette nouvelle compétence concerne l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

2) Centre Social de Souvigny

Le Conseil est informé que la nouvelle municipalité de Souvigny a décidé de reporter le projet de construction d'un nouveau centre social.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du Maire de Souvigny proposant le remboursement des participations des communes concernées.

Il décide de différer d'une année l'offre de remboursement de la participation communale déjà encaissée par la mairie de Souvigny dans l'attente des nouvelles modalités de construction d'un centre social.

3) A.T.D.A. (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de l'A.T.D.A. modifiés par son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre dernier pour qu'elle propose un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Classement communal 2014 des maisons et cours de fermes fleuries

MAISONS INDIVIDUELLES

1er prix : Mme et M. FILLERE Marie-Jo et Luc
2ème prix : Mme BRUNET Nathalie et M. SOUVERAIN Franck
3ème prix ex aequo { Mme et M. CHABOT Marie-Thérèse et Jean-Claude
Mme et M. HAMEL Martine et Alain

De même, ont été remarqués les fleurissements suivants :

Mme AUPETIT Nicole
Mme BURLOT Nadège et M. DOUET Marc
Mme COUTURIER Simone et M. COUTURIER Jean-Paul
Mme DIDIER Carole et M. REGNAULT Didier
Mme et M. BERNADON Michèle et Bruno
Mme et M. PERRONNY Jacqueline et Jean-Paul
Mme et M. REGNAULT Sylvie et Daniel
Mme et M. REGNAULT Thérèse et Michel
Mme et M. SURLEAU Anne-Marie et Michel

COURS DE FERMES

1er prix : Mme BONTE Perrine et M. BRECHIGNAC Emmanuel
2ème prix : Mme et M. de BARMON Sylvie et Foulques

FLEURISSEMENT PROPOSE AU JURY DEPARTEMENTAL :

Maison avec jardin très visible de la rue :

Mme et M. FILLERE Marie-Jo et Luc
Mme BRUNET Nathalie et M. SOUVERAIN Franck

Repas d'automne du 19 octobre 2014

Ce dimanche 19 octobre, la municipalité et le CCAS avaient convié les marignyssoises et les marignyssois de plus de 60 ans à partager un moment de convivialité autour d'un repas, comme chaque année. Cette fois encore, les petits plats avaient été mis dans les grands et les convives qui avaient répondu favorablement à l'invitation n'ont pas regretté leur court déplacement. Après une mise en jambes (ou plutôt une mise en gosiers) avec un Vouvray véritablement excellent, et une petite photo de famille, l'heure avançant, chacun s'est résolu à glisser les pieds sous la table, parfaitement bien dressée comme il se doit. Aux dires de tous, le repas valait le détour. En effet, l'entrée et le plat de résistance (deux choix étaient proposés) concoctés par le traiteur souvignyssois Alain Petitalot étaient tout simplement délicieux. Quand on aura dit que le liquide permettant un meilleur glissement des aliments dans l'œsophage était aussi de haute volée, on comprendra que les yeux de tout le monde étaient brillants de plaisir. Et pour couronner le tout, le dessert du pâtissier moulinois Frédérick Fossey (trois choix) a lui aussi été à la hauteur !
Enfin, avant que quelques beloteurs se livrent à leur passe-temps favori, Monsieur le Maire a personnellement offert un savoureux champagne, point d'orgue d'une journée vraiment très agréable.

VIVRE A MARIGNY

► *La vie à venir*

Les dates à retenir en 2015

Samedi 14 mars :	Soirée théâtrale du Comité des Fêtes
Samedi 2 mai :	Marche de l'omelette du Comité des Fêtes
Vendredi 8 mai :	Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945 (Rendez-vous à 11 h d'abord au monument de la forêt)
Samedi 6 juin :	L'USM (foot) fête ses 20 ans d'existence
Samedi 20 juin :	Marigny en fête-méchoui du Comité des Fêtes
Samedi 27 juin :	Assemblée Générale de l'USM
Samedi 18 juillet :	Concours de pétanque de l'USM
Dimanche 30 août :	Commémoration en mémoire des six fusillés du 27 août 1944 au monument de la forêt à partir de 11 heures
Samedi 3 octobre :	Soirée du Comité des Fêtes
Dimanche 18 octobre :	Repas d'automne du CCAS
Samedi 24 octobre :	Concours de belote de l'USM à 14 heures
Mercredi 11 novembre :	Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 (Rendez-vous à 11 h d'abord au monument du bourg)
Samedi 5 décembre :	Arbre de Noël et soirée du Comité des Fêtes

▶ *La vie associative*

Les manifestations du comité des fêtes

L'année 2014 aura donc été largement positive pour les diverses manifestations du comité des fêtes présidé et animé par Jean-Michel Sausa. Les trois rendez-vous du premier semestre (théâtre, marche de l'omelette et méchoui) ont connu un beau succès, même si le théâtre a vu une fréquentation un peu moindre que 2013.

La Soirée Moules/Frites

Le second semestre, avec la soirée moules/frites, a démarré sur les chapeaux de roues et le comité a dû, malgré le décalage d'une semaine, refuser du monde : du quasiment jamais vu ! Plus d'une centaine de convives étaient donc présents le jour J et à l'heure H pour passer un agréable moment, d'abord les pieds sous la table et ensuite les pieds sur la piste de danse. Comme à chaque fois, le comité du président Jean-Michel Sausa a tout fait pour satisfaire son petit monde et un petit incident technique, s'il a ralenti la distribution des assiettes remplies ras-bord, n'a pas réussi à altérer la bonne humeur générale. En effet, la friteuse, caractérielle, a décidé de faire disjoncter son alimentation électrique, ce qui a échappé sur le moment au préposé au fonctionnement de la dite friteuse. Et le temps, une fois le mal diagnostiqué et réparé, de réchauffer à nouveau l'huile, il a fallu, comme disait Fernand Raynaud, un certain temps ! Pendant ce certain temps, les moules continuaient à mijoter lentement et quand on sait que dans ce cas, meilleures elles sont …

Les choses remises à l'endroit et la musique aidant, chacun a pu, à sa guise, d'abord apprécier les moules/frites, et ensuite profiter d'un bon moment de détente sur la piste aux rythmes toujours endiablés de l'inévitable Cyril.

La Soirée de Noël

La dernière étape de l'année, la soirée de Noël était couplée avec l'après-midi de la municipalité qui a offert aux petits marignyssois un théâtre de marionnettes suivi de l'apparition, la hotte bourrée de cadeaux, du Père Noël sur lequel le poids des ans semble n'avoir aucune prise ! Après sa distribution de cadeaux, le vénérable vieillard a repris son traîneau garé devant la mairie, fouetté gentiment ses rennes, et s'est envolé sans coup férir pour rejoindre d'autres villages ! Les jeunes marignyssois, qui avaient répondu quasiment tous à l'invitation des élus locaux, ont alors pu, tout comme leur parents d'ailleurs, profiter du goûter mis à leur disposition. Encore un beau souvenir pour nos chères têtes blondes !

Il était à ce moment temps pour le comité de retrousser les manches pour la mise en place de la salle ce qui fut fait en un tour de mains. Plus long fut la corvée de peluches, car qui dit gratin dauphinois, dit patates et qui dit, patates dit peluches ! Et trente kilos de patates, ça fait des peluches ! Mais avant d'attaquer le repas, il faut préparer l'estomac ce qui fut fait avec l'apéritif offert par la municipalité. A laisser traîner les oreilles à droite ou à gauche, ou même au centre, on a pu se rendre compte que le repas avait été apprécié par les convives, mais ce qui a vraiment fait plaisir aux membres du comité, c'est qu'un nombre de marignyssois plus important que d'ordinaire, était présent.

La soirée s'est alors poursuivie aux rythmes divers et variés de la sono de Cyril et chacun a ainsi pu vérifier ses progrès en tangos, marche ou disco !

Toutes les bonnes choses ayant une fin (si on veut se revoir, il faut bien qu'on se quitte !), c'est vers 3 h du matin que la sono s'est tue, et chacun a pu se diriger illico vers sa couette !

Le lâcher de ballons lors du méchoui

Le lâcher de ballons effectué lors du méchoui 2013 n'a pas connu beaucoup de retour puisqu'un seul carton est revenu et il ne provient pas de bien loin puisque posté (avec un mot gentil) de St-Ennemond ! Et il s'en est fallu de bien peu pour que le carton ne parvienne jamais à Marigny car il a failli être avalé par une moissonneuse-batteuse !
Et Anna Philippe est l'heureuse gagnante d'un bon d'achat chez Yves Rocher qui lui a été remis par le président du comité des fêtes Jean-Michel Sausa.

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président Jean-Michel Sausa passa la parole à la trésorière Geneviève Aubenas qui détailla les cinq manifestations et constata que le bilan financier global de 2014 est légèrement positif. Le président confirma alors pour 2015 les dates de la soirée théâtrale (samedi 14 mars), de la marche de l'omelette (samedi 2 mai), du méchoui (samedi 20 juin), des moules/frites (samedi 3 octobre) et de la soirée de Noël (samedi 5 décembre).
Vint ensuite le moment du renouvellement du bureau. La secrétaire Isabelle Sausa ayant démissionné du comité (tout en restant à sa disposition en cas de besoin), le bureau est dorénavant constitué comme suit :
Président d'honneur : Philippe Prugneau, maire
Président : Jean-Michel Sausa
Vice-président : Didier Régnault
Secrétaire : Isabelle Viradoux
Secrétaire-adjoint : Philippe Aubenas
Trésorière : Geneviève Aubenas
Trésorier-adjoint : Jean-Claude Diat

Par ailleurs, le président Jean-Michel Sausa tient **à remercier** chaleureusement le maire Philippe Prugneau et son conseil municipal pour leur soutien sans faille.

L'UNION SPORTIVE MARIGNYSSOISE (U.S.M.)

L'USM en milieu de tableau à mi-parcours

Après un excellent début de saison dans son championnat de 3ème division, l'USM a plutôt marqué le pas sur la fin des matchs aller.
En effet, les sept premiers matchs ont été effectués sur un rythme de quasi-champion (victoires à la maison et nuls à l'extérieur), mais les poulains du président Franck Souverain se sont pris les pieds, non pas dans le tapis, mais dans leur pelouse et ont dû s'incliner à domicile pour la première et seule fois d'ailleurs face à Limoise 3 à 2 lors de l'avant-dernier match aller.
Quant à l'ultime rencontre à St-Menoux B avant la reprise prévue fin février, elle laisse une belle somme de regrets, l'USM ayant mené 2 à 0 avant de se faire rejoindre et pire, d'être à deux doigts de repartir avec une défaite.
Au classement, rien de catastrophique, la cinquième place étant honorable, mais il semblerait que la qualité du jeu pratiqué se soit un peu détériorée sur la fin. Pourtant, les nuls obtenus à Neuvy-Coulandon C et à Souvigny C, et où la victoire leur a échappé de très peu, l'ont été après de belles prestations ce qui veut bien dire que les joueurs ont de la qualité.
Quant aux parcours dans les deux coupes, Jean-Vidal et Paul-Baptiste, où elle était engagée, l'USM a d'abord réussi une belle performance en éliminant Montbeugny (1ère division) 1 à 0 en Jean-Vidal, mais ensuite a connu les mêmes infortunes lors des deux matchs à domicile face à d'autres pensionnaires de 1ère division, St-Loup (0-2) et Diou (1-3) sans démériter.
La trêve est donc la bienvenue. Elle permettra de recharger les batteries et à n'en pas douter, les bleus repartiront en 2015 avec l'ambition, et ils en ont les moyens, de terminer sur le podium.

Remerciements
Le président de l'USM Franck Souverain remercie tous les marignyssois pour leur accueil chaleureux lors de la distribution des calendriers 2015.
Il remercie également tous les participants au concours de belote du mois d'octobre qui a ainsi connu un beau succès.

Etat civil 2014

Naissances

Méline WIRTH , née à Moulins (Allier), le 16 mars 2014, fille de Aurélien WIRTH et de Morgane LOQUET, domiciliés « Les Bonnes ».

Loris Pierre Alexis VIGNAL, né à Moulins (Allier), le 24 juillet 2014, fils de Mickaël VIGNAL et de Nolwenn ERAUD, domiciliés « La Rouche ».

Décès

Jean Maurice Frédéric GARDET, domicilié 15 rue Mandon, est décédé à Moulins le 18 mai 2014.

René André Emmanuel GRANDJEAN, domicilié 17 rue de la Mairie, est décédé à Moulins le 16 novembre 2014.

PLUIES ABONDANTES EN 2014 SUR MARIGNY (973 mm)

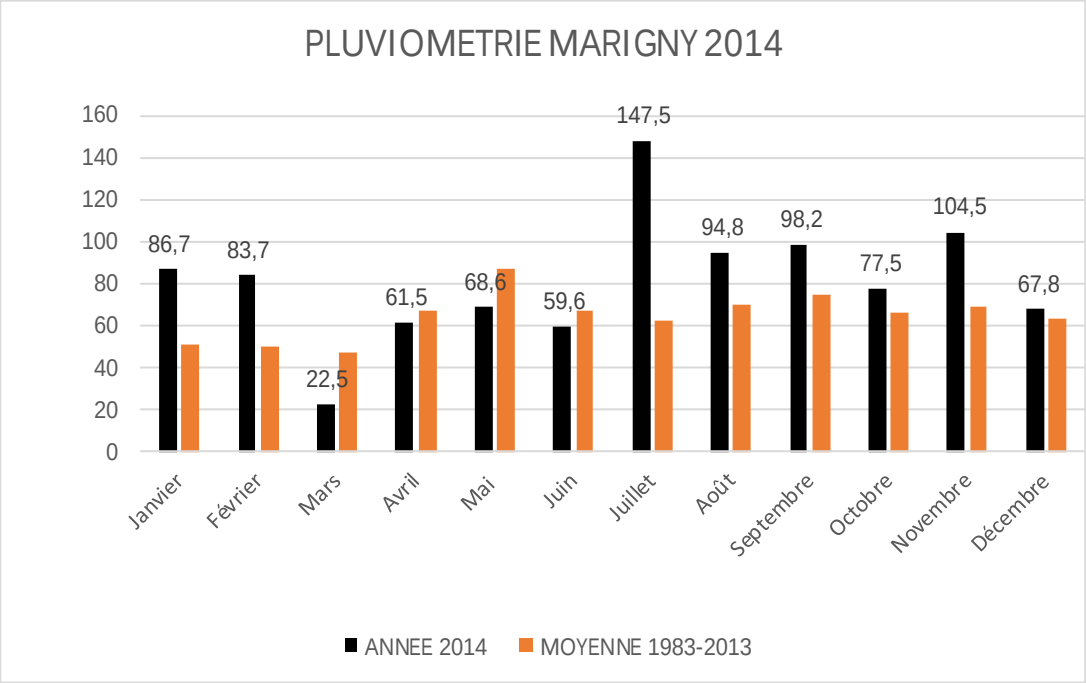

REMARQUES

Le graphisme ci-dessus nous indique le cumul des précipitations mensuelles, comparé à la moyenne des 30 dernières années (1983-2013) :

⇒ **En janvier et février,** la pluviométrie est supérieure à la normale ;
⇒ **Le printemps**, par contre, a été moins arrosé ;
⇒ **Au deuxième semestre**, les averses se succèdent :
21 jours de pluie en juillet soit 147 mm, record des 82 années passées (le précédent était de 128 mm en l'an 2000) ;
⇒ La hauteur d'eau de 972,9 mm recueillie à Marigny dépasse largement la moyenne sur 30 ans (775 mm) ;
⇒ Depuis le début des relevés en 1932, trois années ont des cumuls supérieurs :
(1977 : 1093 mm) (2004 : 974,6 mm) (2008 : 993,7 mm)

A noter que l'année 1953 a subi le moins de précipitations avec 485 mm.

RAPPEL : 1 mm = 1 litre/m²

L'Observateur Météo : Pierre BRECHIGNAC

VIVRE A MARIGNY

► *LE DEVOIR DE MÉMOIRE*

Dans le cadre de la commémoration de la première guerre mondiale 1914/1918, et dans un souci de reconnaissance envers les disparus de cette tragédie, nous présentons, ici, la liste des 18 Marignyssois, MORTS POUR LA FRANCE durant cette « grande guerre ».

PERROT Georges
Né le 19 décembre 1889 à MARIGNY
Mort pour la France le 16 août 1914 à 24 ans, en Alsace
2ème classe au 13ème Bataillon des Chasseurs Alpins

DECHET Philippe
Né le 19 avril 1888 à ST MENOUX
Mort pour la France le 21 août 1914 à 26 ans dans les Vosges
Soldat au 5ème Régiment d'Infanterie Coloniale

CHALMIN Jean
Né le 19 mars 1882 à MARIGNY
Mort pour la France le 5 septembre 1914 à 32 ans dans les Vosges
Soldat du 5ème Régiment d'Infanterie Coloniale

CLUSEL Alphonse Pierre
Né le 22 août 1890 à ST MENOUX
Mort pour la France le 4 octobre 1914 à 24 ans en captivité en Allemagne
2ème classe du 95ème Régiment d'Infanterie

DUROT Claude
Né le 31 octobre 1892 à MARIGNY
Mort pour la France 11 octobre 1914 à 22 ans au Bois Brulé (Meuse)
Soldat du 13ème Régiment d'Infanterie

PURSEGLE Gilbert
Né le 21 mai 1892 à ST MENOUX
Mort pour la France le 24 octobre 1914 à 22 ans dans le Val d'Oise
1ère classe au 3ème Régiment de Zouaves

DUFLOUT Henri Joseph
Né le 23 décembre 1882 à MARIGNY
Mort pour la France le 24 décembre 1914 à 32 ans à Vesoul (Haute -Saône)
Soldat du 36ème Régiment d'Artillerie

GIRARD Gilbert
Né le 1er décembre 1890 à GENNETINES
Mort pour la France le 14 mars 1915 à 25 ans à Beauséjour (Marne)
2ème classe du 122ème Régiment d'Infanterie

De FROMENT Ferdinand Marie Guy
Né le 31 octobre 1880 à MARIGNY
Mort pour la France le 9 mai 1915 à 34 ans à Loos Lievin (Pas de Calais)
Capitaine du 90ème Régiment d'Infanterie

PIETON Louis Jean Baptiste
Né le 14 juillet 1882 à PARIS
Mort pour la France le 19 août 1915 à 33 ans à Verdun (Meuse)
Sous-Chef ouvrier 10ème section des chemins de fer

LAMER Georges
Né enfant de l'assistance en 1894 à PARIS
Mort pour la France le 15 juillet 1916 à 22 ans à Fleury (Meuse)
Caporal au 3ème Tirailleur Algérien

NICOLAS Jean Marie
Né le 9 mai 1884 à GIPCY
Mort pour la France le 31 juillet 1916 à 32 ans à Verdun (Meuse)
Soldat du 20ème Régiment d'Infanterie

ROBIN Joseph
Né le 24 février 1895 à SOUVIGNY
Mort pour la France le 25 mars 1918 à 20 ans à Noyon (Aisne)
Soldat du 201ème Régiment d'Infanterie

ROUAS Eugène Paul
Né le 28 septembre 1896 à IVRY (Seine)
Mort pour la France le 29 mars 1918 à 22 ans à Moreuil (Somme)
Soldat du 121ème Régiment d'Infanterie

DUFLOUX Albert Louis
Né le 10 Février 1898 à YZEURE
Mort pour la France le 25 avril 1918 à 20 ans à Nogent le Phaye (Eure et Loire)
Caporal pilote au 24ème Régiment d'Artillerie Lourde

DURIN François
Né le 17 juin 1893 à MONTLUCON
Mort pour la France le 25 avril 1918 à 25 ans au Mont Hammel (Belgique)
2ème classe au 30ème Régiment d'Infanterie

GARREAU Louis
Né le 27 mars 1890 à PARIS
Mort pour la France le 11 juillet 1918 à 28 ans à Vaudière sur Chatillon (Marne)
2ème classe au 178ème Régiment d'Artillerie

GRANJEAN Jean Marie Gilbert Joseph
Né le 14 septembre 1898 à MARIGNY
Mort pour la France le 23 septembre 1918 à 20 ans à Maufouy (Meuse)
2ème classe au 38ème Régiment d'Artillerie de Campagne

VIVRE A MARIGNY

▶ *La vie pratique*

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL - SERVICE NATIONAL - INSCRIPTION OBLIGATOIRE A 16 ANS - FILLES ET GARCONS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.
La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).
Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

STATION DE MESURE DE **LA QUALITÉ DE L'AIR**

Depuis le début de l'été, il est désormais possible de connaître, en instantané, la qualité de l'air des 26 communes de Moulins Communauté. Dans le cadre de sa mission de protection de l'environnement et développement durable, Moulins Communauté vient de se doter d'une station de mesure de qualité de l'air pour contrôler la pollution. Elle est implantée à proximité du siège administratif de Moulins Communauté, sur la place Maréchal de Lattre de Tassigny.
Cette station est pilotée par l'Atmo Auvergne, l'association de surveillance de la qualité de l'air en Auvergne agréé par le Ministère chargé de l'environnement. Sont ainsi mesurés, les taux d'oxydes d'azote, de particules en suspension et d'ozone. Cette station de mesure permet de disposer d'une expertise technique et scientifique pour des dossiers importants tels que les projets d'implantation, de déplacements urbains ou de développement durable.

Même si on est loin des chiffres de pollution constatés dans l'agglomération parisienne, le principe de précaution fait foi et l'environnement reste l'une de nos préoccupations principales et les informations sur la qualité de l'air deviennent essentielles. D'ailleurs, au-delà de sa fonction première de mesure, cette nouvelle station se veut un outil d'information et de sensibilisation du grand public.
L'indice de qualité de l'air du jour se mesure sur une échelle qui va de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). Les données sont disponibles en temps réel sur le site Internet de l'association www.atmoauvergne.asso.fr. Des cartes de modélisation haute résolution à l'échelle de l'agglomération moulinoise sont mises en ligne et réactualisées tous les jours.

RAPPEL - SICTOM NORD-ALLIER - **JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE** COULANDON (04 70 46 08 41) :

Jours d'ouverture : Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Horaires d'ouverture : 9h00-12h30/13h45-17h30

Fermé le lundi, dimanche et jours fériés

SICTOM Nord Allier RD 779 - 03230 CHEZY

Tél. : 04 70 46 77 19
Site : www.sictomnordallier.fr

Une poubelle plus légère, c'est facile !

Pour diminuer votre production d'ordures ménagères, retrouvez dans cet article quelques rappels et des conseils supplémentaires.

Triez vos déchets recyclables

Pour trier vos emballages recyclables, vous disposez de bacs jaunes ou de colonnes de tri. Il vous suffit d'y déposer tous les déchets recyclables, tels que les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers et cartons propres, les briques alimentaires, les boîtes de conserves et les canettes.

Attention : pour le verre, les pots, bocaux et bouteilles sont uniquement collectés par apport volontaire dans les colonnes à bandeaux verts disposées à plusieurs endroits de la commune.

Faites du compost

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle habituelle, faites-en du compost, qui servira d'engrais pour vos plantations !

Le SICTOM Nord Allier met à disposition des usagers qui le souhaitent un composteur individuel d'une capacité de 300 litres (15 euros) ou 600 litres (25 euros). Pour en obtenir un, il suffit de remplir le bon de réservation ci-dessous (ou téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr) et nous le renvoyer. Dès réception de votre commande, un mail de confirmation vous sera communiqué avec les modalités de retrait.

Actuellement, sur les 74 foyers de Marigny, 7 sont équipés de composteurs. L'objectif de 10% est tout juste atteint, félicitations ! Mais n'hésitez pas à en commander un !

Bon de réservation composteur

A remplir et à renvoyer à : SICTOM Nord Allier - RD 779 - « Prends-y-garde » - 03230 CHEZY

Tarifs

Composteur en bois 300L : 15€

Composteur en bois 600L : 25€

Nom ……

Prénom ……

Adresse ……

Code postal : ……

Commune :……..

Téléphone* : / / / /

Courriel* : ……..@.....

(afin de limiter les envois de papiers et les coûts associés)

1/ Combien de personnes composent votre foyer ? * …….

2/ Superficie totale de votre terrain : ……...

Ces informations ne seront en aucun cas communiquées.

* *champs obligatoires*

Le ……. à ……

Signature :

Vous ne payez rien à la réservation ni au retrait du composteur, une facture vous sera adressée.

Jours de retrait : du lundi au vendredi de 9h à 16h15 (non stop) au SICTOM Nord Allier. Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile pour retirer votre composteur.

Amenez vos déchets spécifiques à la déchèterie

Ce sont les déchets dangereux ou volumineux (produits chimiques, électroménager, encombrants…). Pour vous en débarrasser, rendez-vous à la déchèterie. Celles de Coulandon et d'Avermes sont ouvertes du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

La déchèterie mobile passe deux fois par an sur les communes qui ne sont pas équipées d'une déchèterie fixe (calendrier téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr). Marigny n'a pas la possibilité de l'accueillir, mais vous pouvez vous rendre aux permanences des communes les plus proches.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur www.sictomnordallier.fr.

Venez visiter le site du SICTOM à Chézy le dernier jour ouvré (lundi au vendredi) de mars à octobre et découvrez comment sont traités vos déchets (enfouissement et centre de tri). Pour vous inscrire, appelez le 04 70 46 77 19.

CAUE allier

Moulins, le 22 octobre 2014

"Le CAUE est une association départementale à votre service, et au service du développement harmonieux du territoire dans lequel vous habitez. Tout le monde est concerné par le cadre de vie, l'environnement ou l'image que l'on donne de notre territoire. Nous accompagnons les porteurs de projets, collectivités ou particuliers, qui s'interrogent sur les différents aspects d'un projet sur les plans paysager, environnemental, urbain et architectural. L'équipe du CAUE est composée d'architectes, d'urbaniste et paysagiste qui apportent des conseils gratuits sur votre demande et dans un esprit de service public."

Jocelyne GRENIER, directrice du CAUE 03

Ses missions : conseil gratuit sur place et sur rendez-vous

Habitat :

"J'apporte, gratuitement, une réponse professionnelle et neutre aux questions concernant la construction, la rénovation ou la réhabilitation de bâtiments. Je vous accompagne sur les démarches administratives, le choix de l'architecte, l'implantation de votre maison, les techniques de construction, le choix des matériaux...Les interventions se font en amont du projet et ne peuvent pas interférer avec le travail de maîtrise d'œuvre. Je peux répondre à vos demandes par mail, courrier ou téléphone mais aussi sur rendez-vous dans nos locaux ou dans votre bâtiment si cela est nécessaire. Également 3 architectes vacataires, répartis sur 3 secteurs du département se déplace chez vous sur rendez-vous."

Hervé BOCQUET, architecte conseiller

Agriculture :

"Ma mission, auprès des agriculteurs, consiste à les accompagner dans leurs projets de nouveaux bâtiments : déterminer l'implantation, l'orientation, les volumes nécessaires, les matériaux à utiliser, les couleurs... Je les conseille sur l'intégration paysagère de l'exploitation dans son ensemble. Nous traitons également les aménagements afin que l'accueil du public se passe dans de bonne condition."

Anne-Claire MARIE-JEANNE, chargée de mission

Paysage :

"Vous avez un projet d'aménagement ? Que vous soyez Élu, propriétaire de votre maison ou de gîtes, je vous propose une expérience unique...être à votre écoute, de vos idées, de vos opinions, de vos motivations, de vos besoins... Je pourrais, en tenant compte des spécificités du contexte local comme l'environnement, vous accompagner dans vos projets d'aménagements d'espaces publics, d'abords de bâtiments ou bien de gîtes."

Romain RATEAU, paysagiste conseiller

Collectivités :

"Elles ont besoin de conseil à la fois en amont mais aussi dans le suivi des procédures de leur projet. Mon but est d'accompagner les élus dans la gestion de leur territoire communal et supra communal. L'approche du CAUE se veut transversale et qualitative."

Anne-Claire MARIE-JEANNE, chargée de mission

Jeune public :

Pour permettre aux jeunes de découvrir l'architecture, les paysages, le patrimoine de l'Allier, nous mettons à disposition des mallettes pédagogiques à retirer par des enseignants au CAUE, mais également un ensemble de données concernant le patrimoine sur notre site Internet, des fiches, des dossiers, des quizz, du vocabulaire illustré...

Documentation :

"Nous tenons à votre disposition une documentation sous forme de revues, ouvrages, fiches thématiques. Certains documents peuvent être prêtés. Nos éditions sont téléchargeables, en format .pdf sur le site Internet, mais elles peuvent être également retirées gratuitement dans nos locaux ou être expédiés par voie postale (une participation en timbres est demandée pour les frais de port)."

Maud GILBERT, chargée de communication

CAUE 03 - 14 cours Jean Jaurès - 03000 Moulins - Tél.04 70 20 11 00 - Fax.04 70 20 64 28 - caue03@wanadoo.fr - www.caue03.com

31/10/2014 http://www.adil03.org/es-etudes-de-lobservatoire-departemental-de-lhabitat/guides-des-aides-locales-a-lhabitat-dans-lallier/?type=123&print=1

ADIL03 /AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ALLIER

Accueil > Les études de l'Observatoire Départemental de l'Habitat > Guides des aides locales à l'habitat dans l'Allier

Guides des aides locales à l'habitat dans l'Allier

Consultez les guides des aides locales !

Vous êtes propriétaire occupant ?

Cliquez sur l'image

Vous êtes propriétaire bailleur ?

Cliquez sur l'image

Pourquoi ces guides ?

Ces documents ont pour vocation de recenser de la façon la plus exhaustive possible les différentes aides à l'habitat mises en place par les collectivités locales (le Département de l'Allier, les Communautés de Communes et d'Agglomération, ainsi que les Communes).

Dans la mesure où ces aides locales s'appuient généralement sur des dispositifs nationaux, ce guide vient en complément de ceux réalisés par l'État, qui détaillent les conditions de recevabilité des aides attribuées au niveau national.

Les principaux guides nationaux

Cliquez sur les images

Guide des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Guide du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie et du Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires

ADILO3
AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Les Centres et Permanences dans le Département

Président **: Guy LABBE**
Directeur **: Roland AJUS**

SECTEUR DE MOULINS	SECTEUR DE MONTLUCON	SECTEUR DE VICHY
Conseillères Juristes : **Adeline ROUX** Secrétaire : **Sandrine DEGRANGES**	Conseillère Juriste : **Evelyne POURADIER**	Conseillère Juriste : **Christine GRENIER** Secrétaire: **Véronique CERVERA**
Centre de MOULINS **4 Rue de Refembre** **03000 MOULINS** **TEL : 04.70.20.44.10** **FAX : 04.70.20.39.60** **Email : adil03@orange.fr** **Site Internet : www.adil03.org** Du lundi au jeudi 9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H Le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30	Centre de MONTLUCON **4 Quai Turgot** **03100 - MONTLUCON** **TEL : 04.70.28.42.04** Lundi-Mercredi-Jeudi 9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H 30 Le mardi de 13 H 30 à 17 H 30	Centre de VICHY **Maison de l'Habitat et Energie ATRIUM** **37 Avenue Gramont** **03200 - VICHY** **TEL : 04.70.98.18.45** Lundi -Mardi-Mercredi 9 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H (permanence téléphonique à 13 h) Le Vendredi de 9H à 12 H (permanence téléphonique jusqu'à 12 h 30)
Permanences	Permanences	Permanences
ST POURCAIN SUR SIOULE : Chaque vendredi de 9 H à 12 H Communauté de Communes 29 Rue Marcellin Berthelot TEL : 04.70.47.67.20 **BOURBON** : 3e mercredi de 9 H 30 à 11 H 30 A la Mairie. TEL : 04.70.67.00.08 **DOMPIERRE** : 2e et 4e mardi de 9 H 30 à 11 H 30 Communauté de Communes 159 Route de Vichy 04.70.34.30.32 **VARENNES** : 1e et 3e lundi de 14 H à 17 H Communauté Communes 04.70.47.43.77	**HURIEL** : 2e mardi de 9 H 30 à 11 H 30 Relais Services Publics 4 Rue des Calaubys 04.70.09.33.25 **VALLON EN SULLY** 1er mardi de 9 H 30 à 11 H 30 Point Info Services 47 Rue Paul Constans TEL : 04.70.06.62.09 **MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE MONTLUCON** 4ème mardi du mois de 9H à 12H Centre Social avenue de Fontbouillant TEL : 04.70.64.75.95	**GANNAT** : Chaque Jeudi de 13 H 30 à 17 H Maison des Services 14-16 Allée des Tilleuls TEL. : 04.70.90.67.73 **LAPALISSE** : Chaque jeudi (sauf 4e) de 9 H à 12 H. Relais Services Publics TEL : 04.70.99.76.17 **JALIGNY** : 4e jeudi de 9 H à 11 H 30 A la Mairie. TEL : 04.70.34.70.34

Les aides à l'habitat

Améliorer votre confort et bien vous chauffer tout en maîtrisant vos dépenses, c'est possible avec le programme de rénovation énergétique !

Pour permettre aux habitants de l'Allier de vivre dans un habitat de qualité tout en répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, il est indispensable de rénover les logements énergivores et de porter une action spécifique auprès des occupants aux revenus modestes et très modestes (selon les critères de l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH) qu'ils soient propriétaires ou locataires. Pour cela le Conseil général a mis en place un plan départemental de rénovation thermique qui comprend :

Un point rénovation info-service : 04.70.34.41.84 ou pris03@cg03.fr – contact unique pour tout le département, Inès Fradin et Corinne Tourny orientent le demandeur vers le bon interlocuteur

Un accompagnement gratuit, adapté et personnalisé sur tout le territoire. Pour permettre la réalisation des travaux les plus pertinents et efficaces en matière d'économie d'énergie, des équipes se déplacent chez vous pour réaliser l'évaluation énergétique du logement, élaborer votre projet de travaux, monter le dossier de financement et suivre le bon déroulement du projet. Cet accompagnement repose sur des binômes composés d'un thermicien et d'un agent adm inistratif. Actuellement, 7 équipes interviennent sur le département et sont en mesure d'apporter des réponses sur l'ensemble des questions liées à l'habitat (autonomie, habitat indigne, précarité énergétique).

Des aides renforcées sur tout le territoire : l'ensemble des travaux peut être soutenu par plusieurs partenaires financiers : État, ANAH, Conseil Général, Communautés de Communes et d'Agglomérations, caisses de retraite,…

Vous pouvez bénéficier de l'aide « habiter mieux » si vous répondez aux conditions suivantes :

Logement :

Il doit avoir plus de 15 ans à la date de dépôt du dossier et ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat comme le prêt à taux zéro depuis 5 ans.

Caractéristiques des travaux :

Ils doivent être réalisés (fourniture et pose) par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.

Conditions de ressources :

les revenus annuels de votre ménage ne doivent pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes	Plafonds de ressources applicables en 2014[1]
1	18 262
2	26 708
3	32 119
4	37 525
5	42 952
Par personne supplémentaire	+ 5 410

[1] *Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition 2013.*

Les aides :

Précarité énergétique, habitat indigne, autonomie :

- ANAH : 35% ou 50% (selon les ressources des occupants) du montant des travaux hors taxes dans la limite de 20 000€ de travaux HT (50 000€ pour l'habitat indigne)

Précarité énergétique : Programme « habiter mieux » (si gain énergétique de 25%) :

- ANAH : 3 500 €
- Conseil Général : 300€
- Communauté de Communes ou d'Agglomération : 200€

Habitat indigne :

- Conseil Général : 12,5% du montant des travaux hors taxes dans la limite de 30 000€ de travaux hors taxes.

Vous avez un logement que vous louez ou souhaitez louer, vous pouvez bénéficier de l'aide « Habiter mieux » selon certains critères. Vous devez également conventionner votre logement et le louer pendant 9 ans à des ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources et selon un montant de loyer plafonné.

Le programme national de rénovation énergétique de l'habitat : c'est rénover 500 000 logements par an, inciter les ménages à engager des travaux et les financer.

Au niveau départemental, le plan de rénovation énergétique du Conseil Général ambitionne de rénover 30 000 logements du parc privé et public de l'Allier sur une période de dix ans.

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE **3919***

Numéro national unique,
destiné aux témoins ou victimes de violences conjugales
Appel anonyme, gratuit à partir d'un poste fixe ou d'un portable et ne figurant pas sur les factures
9h à 22h tous les jours, 9h à 18h les week-ends et jours fériés
www. stop-violences-femmes.gouv.fr

COORDONNÉES UTILES DANS L'ALLIER N'HÉSITEZ PAS À LES SOLLICITER

Connaître vos droits Etre écoutée - orientée - accompagnée

CONSEIL GÉNÉRAL

Le service social apporte une aide pour **l'accès aux droits** (renseigements, constitution de dossiers) ; il peut aussi assurer **un accompagnement, un suivi social** ou proposer **une orientation vers d'autres services médico-sociaux.**
Selon votre domicile, vous pouvez contacter l'une des unités territoriales d'action sociale (UTAS) du département aux antennes suivantes :

- **04 70 34 15 70** pour le bassin de Moulins
- **04 70 34 15 00** pour le bassin de Montluçon
- **04 70 35 15 50** pour le bassin de Vichy

L'observatoire des violences faites aux femmes du Conseil général est un dispositif qui coordonne les actions des professionnels, **il n'intervient pas dans la prise en charge individuelle des victimes.**

- **04 70 34 16 79** obs.violences.femmes@cg03.fr

CIDFF : CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Permanences sur tout le département, de préférence sur rendez-vous.
> Référent départemental « Violences conjugales »

- **04 70 35 10 69** 6 Rue J-Jacques Rousseau - 03000 **Moulins**
  cidff.03@orange.fr - www.egalite-allier.fr

Entretien gratuit, confidentiel et anonyme.
Un appui psychologique spécifique est proposé aux victimes de violences conjugales.
Accompagnement juridique, social, familial et professionnel.
> « A portée d'Elles » : lieu d'accueil et d'écoute de jour pour femmes victimes de violences conjugales : 3 antennes dans l'Allier sans RDV :

- **Moulins** : 6 rue JJ Rousseau - Ouvert le mardi 10h-17h et le jeudi 12h-17h
- **Montluçon** : 30 bis rue des Serruriers - Ouvert le lundi et le mercredi 10h-17h
- **Vichy** : 7 rue Grangier - Ouvert le vendredi 10h-17h

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES : JEC 03 (Justice et Citoyenneté)

Service Gratuit et Confidentiel - Entretiens avec des professionnels Juristes et Psychologues (sur rendez-vous ou par téléphone).

- **04 70 03 95 60** - Siège social 8 r de la Presle 03100 Montluçon - jec03@orange.fr
- **04 70 48 51 81** - 3 rue Berthelot 03000 Moulins - jec03.avmoulins@orange.fr
- **04 70 98 48 47** - 57 rue de Paris 03200 Vichy - jec03.avcusset@orange.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

- **04 70 48 35 70** - 20 Rue Aristide Briand 03400 Yzeure

ORDRE DES AVOCATS

Chaque ordre des avocats peut proposer **une première consultation gratuite**

- **04 70 46 01 65** 20 rue de Paris - 03000 **Moulins**
- **04 70 98 39 18** 6 rue Gambetta - 03300 **Cusset**
- **04 70 28 28 45** 114 bd de Courtais - 03100 **Montluçon**

Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou compagnon. C'est une infraction pénale, signalez les faits

> Signalez les faits auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre choix.

- Composez le 17 pour connaître les adresses.

Vous êtes blessée, vous devez vous faire soigner

> Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques auprès du service des urgences des centres hospitaliers :

- **04 70 35 77 77** CH, 10 av. du Général de Gaulle - 03000 **Moulins**
- **04 70 02 30 30** CH, 18 av. 8 Mai 1945 - 031000 **Montluçon**
- **04 70 97 33 33** CH, bd Denière - 03200 **Vichy**

> Composez le 15 pour les autres secteurs.

Vous souhaitez demander une ordonnance de protection

> Vous pouvez la demander en saisissant en référé le Juge aux affaires familiales du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.

Pour vous renseigner sur la procédure à suivre, contactez rapidement l'une des structures indiquées au recto de cette fiche.

Vous décidez de quitter le logement de la famille. Vous n'avez pas d'autre possibilité de logement

- Appelez le 115

Vous avez un emploi et devez le quitter car vous déménagez pour fuir les violences

> Si vous avez déposé une plainte, vous pouvez vous inscrire en qualité de demandeuse d'emploi et bénéficier de l'assurance chômage.

Dès votre démission, présentez-vous à Pôle Emploi dont vous relevez avec le récépissé du dépôt de plainte. Vous devrez ensuite fournir l'attestation Pôle Emploi dès que votre employeur l'aura complétée.

- **Contactez Pôle Emploi au 3949** (prix d'un appel local)
  - 6 rue des Combattants - 03000 **Moulins**
  - 5 avenue de l'Europe - 03300 **Cusset**
  - 63 rue Benoist d'Azy - 03100 **Montluçon**
  - 2 place Charles de Gaulle - 03209 **Vichy**

Vous êtes sans ressources, selon votre âge et votre situation familiale :

> Vous avez moins de 26 ans, vous pouvez être accompagnée par la Mission Locale

- **04 70 48 52 52** 3 rue Berthelot - 03000 **Moulins**
- **04 70 05 28 74** place Jean Jaurès - 03100 **Montluçon**
- **04 70 30 15 30** 9 place de l'Hôtel de Ville - 03209 **Vichy**

> Vous pouvez percevoir le Revenu de Solidarité Active (RSA). Contactez la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

- **0 820 25 03 10** (0,118 euros la minute)
  - 9 et 11 rue Achille Roche à **Moulins**
  - 37 avenue Jules Ferry à **Montluçon**
  - 6 place Charles de Gaulle à **Vichy**

> Vous souhaitez définir votre projet professionnel ou vous réorienter, vous pouvez être accompagnée par le CIDFF

Secteur professionnel et emploi
(coordonnées au dos)

Édition juin 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ALLIER

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ALLIER

LES ESCROQUERIES VIA LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

L'arrivée de l'Internet a fait place à une nouvelle forme de criminalité : la cybercriminalité. L'escroquerie n'a pas échappé à cette nouvelle technologie, et de plus en plus d'internautes la subissent. Cette infraction, prévue et réprimée par l'article 313-1 du Code Pénal, doit faire face à de nouveaux modes d'action, rendus possibles par le développement de l'Internet.

En effet, l'utilisation quasi universelle d'Internet a poussé certains internautes peu scrupuleux à profiter de la crédulité et du manque de connaissance technique des autres utilisateurs.

Voici donc un panel, non exhaustif, des escroqueries les plus fréquemment rencontrées sur les réseaux de télécommunication. L'escroc va ainsi utiliser tous les moyens mis à sa disposition par l'Internet pour piéger sa victime : les mails, les réseaux de sites de petites annonces, les sites de rencontre et les virus.

Les mails

L'escroquerie dite « **à la nigériane** » va abuser de la crédulité des victimes. En effet, celles-ci devront aider un individu, généralement d'origine africaine, à placer une forte somme d'argent en France moyennant une rémunération. Après les avoir mises en confiance, l'escroc leur demandera des petites sommes d'argent afin de régler des frais imaginaires.

L'escroquerie dite « **à la fausse loterie** » va permettre à la victime de croire dans le gain d'une forte somme d'argent dans une loterie internationale. Mais, la procédure pour récupérer cet argent nécessite le paiement de divers frais de gestion.

L'escroquerie dite « **à l'hameçonnage** » ou « **phishing** » va permettre à l'escroc de récupérer les coordonnées bancaires complètes (numéro de compte, numéro de carte de crédit) par l'intermédiaire de faux mails d'une administration (EDF, CAF ...) ou d'une société de services (fournisseur d'accès Internet ...). Il s'agira, souvent, d'une erreur comptable en votre faveur et pour recevoir la somme, vous serez redirigé vers une copie parfaite du site de la société en question afin de renseigner vos coordonnées bancaires.

L'escroquerie dite « **au piratage de webmail** » va faire croire aux victimes qu'un de leurs amis est en difficulté dans un pays étranger. Elles vont recevoir de nombreux appels à l'aide de ce faux ami qui leur demandera de l'argent pour régler des frais d'hospitalisation, des frais de justice ... Dans ces cas, votre ami réel a vu son compte webmail se faire pirater et tout son carnet d'adresse abreuver de mails frauduleux.

Comment se prémunir contre ce type d'escroquerie :

- En général, les mails sont truffés de fautes d'orthographe et écrits dans un français approximatif.
- Les escrocs ont souvent un lien avec le continent africain (voyage, travail, famille ...).
- **Jamais aucun organisme ou société ne vous demandera, par mail, vos coordonnées bancaires.**
- Essayez de contacter votre ami soit disant en détresse par un autre moyen (visite, appel téléphonique ...).

Les petites annonces

L'escroquerie dite « **à la petite annonce** » va faire croire à la victime qu'elle a trouvé une bonne affaire en achetant un bien mobilier (voiture, téléphone, ordinateur ...). Mais très rapidement, l'escroc demandera une petite somme d'argent pour régler les frais de port ou les frais de douane, par exemple.

L'escroquerie dite « **à Paypal** » va permettre à l'escroc, acheteur potentiel, d'acquérir des biens mobiliers via les sites de petites annonces ou de ventes aux enchères. Il proposera à la victime de payer le bien par Paypal. Celle-ci recevra très vite un faux mail de Paypal mentionnant que le paiement a été effectué. Il enverra donc, sans toutefois vérifier la présence des fonds sur son compte, son bien mis en vente.

L'escroquerie dite « **au faux chèque** » va toucher les personnes qui proposent des services (location de gîte, traduction ...). Pour payer ces services, l'escroc enverra un faux chèque d'un montant supérieur à la facture. Il demandera à la victime d'encaisser le chèque et de lui renvoyer, soit par virement Western Union ou par virement bancaire à l'étranger, la différence. Malheureusement, quelques jours plus tard, la banque rejettera le chèque de l'escroc.

Comment se prémunir contre ce type d'escroquerie :

- Attention aux annonces alléchantes (prix d'un véhicule divisé par deux) qui cachent souvent une arnaque ou portent sur un objet volé.
- Lors d'une transaction par Paypal, vérifiez votre compte rapidement. Ne donnez jamais votre mot de passe Paypal à quiconque même à votre meilleur ami.
- Lors d'un règlement par chèque, attendez toujours son encaissement par votre banque avant d'envoyer des fonds.

Les sites de rencontre

L'escroquerie dite « **au site de rencontre** » va toucher aussi bien les femmes que les hommes. L'escroc contactera sa future victime via les sites de rencontre. Après plusieurs semaines de relations virtuelles et de mise en confiance, il demandera à la victime de l'argent pour différentes raisons : une hospitalisation, des frais d'avocat, achat d'un billet pour venir en France ...

L'escroquerie dite « **à l'amour** » est une variante de la précédente. Cette fois, l'escroc va demander à la victime, en général un homme, de se dénuder et de se masturber devant la webcam. Plus tard, cet homme recevra un mail émanant d'un service de police africain ou français lui intimant le paiement d'une amende sous peine de poursuites pénales.

Comment se prémunir contre ce type d'escroquerie :

- Dans ces cas, les escrocs touchent à l'intimité ou à la sensibilité de leur victime. Par contre, toute demande réitérée d'argent devra vous paraître louche. De plus, un service de police ne communique jamais de la sorte pour le paiement d'une amende.

3

Les virus

L'escroquerie dite « **au rançongiciel** » ou « **ransomware** » va permettre à l'escroc, via un logiciel malveillant, de bloquer l'accès de tout utilisateur à une machine ou à un système d'exploitation. Pour cela, le virus prendra la forme d'une page émanant d'un service de police nationale ou internationale et demandera à la victime de payer une certaine somme afin de débloquer sa machine. Hélas, ce paiement sera sans effet sur le déblocage du système.

Comment se prémunir contre ce type d'escroquerie :
Les règles pour se protéger contre les rançongiciels comme pour toutes les contaminations par virus informatiques aujourd'hui sont les suivantes (sources site http://stopransomware.fr) :

- **Tenir à jour son ordinateur**:
  - Le système d'exploitation (autoriser les mises à jour automatiques)
  - Tous vos logiciels et en particulier les logiciels de navigation sur Internet ou de consultation de courrier électronique
  - Les logiciels additionnels ou plugins et en particulier ceux qui permettent d'afficher des animations Java, Flash ou encore des fichiers PDF
- Installer un logiciel **antivirus** et le tenir à jour: il existe des solutions payantes, comme gratuites. Vérifiez avec un antivirus tout support amovible (clé USB notamment) d'origine inconnue.
- **Ne pas cliquer sur les liens provenant de sources inconnues** (notamment des courriers électroniques non sollicités ou des messages sur les réseaux sociaux provenant de contacts inconnus ou ne correspondant à leur façon habituelle de s'adresser à vous).
- **Attention aux publicités sur les sites de streaming :** elles sont souvent porteuses de ce fameux virus qui va s'installer immédiatement sur votre système.
- **Réaliser des sauvegardes de vos fichiers les plus importants**: sur un disque dur amovible, sur des cédéroms ou encore sur des disques de partage sur Internet.

Pour finir, n'oubliez pas de signaler toute escroquerie ou tentative d'escroquerie sur le site gouvernemental https://internet-signalement.gouv.fr

4

Roule Galette !
Une recette facile et rapide de Galette des Rois

Temps de préparation : 15 minutes
Temps de cuisson : 30 minutes environ

Ingrédients (pour 6 personnes)
- 2 pâtes feuilletées
- 100 g de poudre d'amandes
- 75 g de sucre
- 1 œuf
- 50 g de beurre mou
- quelques gouttes d'extrait d'amande amère
- 1 jaune d'œuf pour dorer
- 1 fève bien sûr !

On peut éventuellement ajouter un peu de crème fraîche au mélange pour un côté plus onctueux ; on peut aussi ajouter une gousse de vanille à la préparation, ou de l'extrait de vanille.
Important : pour une recette gourmande, ne surtout pas hésiter à doubler les doses pour réaliser le fourrage !

Préparation de la recette
Disposer une pâte dans un moule à tarte, la piquer avec une fourchette.
Mélanger dans un saladier tous les ingrédients pour réaliser le fourrage (poudre d'amande, sucre, œuf, beurre mou, extrait d'amande amère).
Etaler le contenu du saladier sur la pâte, y mettre la fève (sur un bord, pour minimiser les chances de tomber dessus en coupant la galette!).
Refermer la galette avec la 2ème pâte, et bien coller les bords.
Dessiner au couteau dessus et dorer au jaune d'œuf (dilué dans un peu d'eau). Percer le dessus de petits trous pour laisser l'air s'échapper, sinon la galette risque de gonfler et de se dessécher.
Enfourner à 210°C (th 7) pendant 30 minutes environ (surveiller la cuisson dès 25 minutes, mais ne pas hésiter à laisser jusqu'à 40 minutes si nécessaire).

La vie en presse

PRÈS DE CHEZ VOUS

MARIGNY. Un temps estival et une salle des fêtes affichant quasiment complet, il n'en fallait pas plus pour que la soirée festive et le méchoui, organisés par la municipalité et le comité des fêtes, soient à classer parmi les bons crus. Dès la fin de l'après-midi, les jeux gonflables firent passer de bons moments aux petits et grands, tandis que dans le même temps, Sarvemm tirait allègrement sa calèche chargée de Marignyssois pour de nombreux tours de bourg. Vers 21 heures, il était temps de passer à table et le méchoui régala tous les convives, avant le feu d'artifice suivi du bal.

Le 24/06/2014

PRÈS DE CHEZ VOUS

MARIGNY. Réunie autour du maire Philippe Prugneau, la commission de la communication s'est donnée pour tâche de revisiter le site Internet de la commune. Un balayage du site a donc été fait afin de conserver ce qui semble adéquat et d'améliorer ce qui peut l'être. Dans un premier temps, une actualisation sera effectuée avant une refonte plus importante.

LE 06/07/2014

MARIGNY

Choix difficile pour le fleurissement

DILEMME. Une fois de plus, désigner la propriété la plus agréablement fleurie sera compliquée.

Les membres de la commission du fleurissement, le maire Philippe Prugneau en tête, ont parcouru tout Marigny pour juger de la décoration de chaque maison ou ferme.

Comme le règlement l'exige, seuls les ornements floraux visibles depuis les routes ou chemins sont prises en compte. Et à ce petit jeu, décerner la palme à telle ou telle propriété est toujours délicat. Que faut-il privilégier ? La rigueur des parterres chez Pierre, la jachère fleurie un peu anarchique chez Paul ou l'abondance de fleurs chez Jacques ?

Les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie des vœux, début 2015 !

Le 11/07/2014

MARIGNY

Le jury du fleurissement en inspection

MAISONS FLEURIES. Qu'ont pensé les membres du jury d'arrondissement ? Réponse à l'automne.

Traditionnellement, la commune propose les deux premiers lauréats du concours des maisons fleuries à la commission départementale qui a pour tâche de désigner la plus belle maison fleurie du département. Mais avant cela, un premier écrémage vient d'être réalisé par le jury d'arrondissement.

Composé de Nicolas Thollet, vice-président du conseil général, Pascal Cordier, responsable des espaces verts à Moulins, Thierry Gedrzezak, son alter ego à Yzeure, piloté par Bruno Desrichard et guidé par Pierre Bréchignac, adjoint au maire, ce jury a donc examiné attentivement les décorations florales de Luc et Marie-Jo Fillère ainsi que celles de Franck Souverain et Nathalie Brunet.

Même si les pluies abondantes de ces derniers jours ont considérablement abimé fleurs et parterres, le jury a pu se faire une idée de la qualité des réalisations.

Évidemment, rien n'a filtré de son appréciation globale. Ce n'est qu'au mois d'octobre ou novembre que l'on saura si Marigny sera récompensé grâce à l'une de ses maisons. Les heureux gagnants de l'Allier seront reçus dans les salons du conseil général en décembre.

Le 31/07/2014

MARIGNY

Luc et Marie-Jo Fillére, as du fleurissement

La Montagne 27/07/2014

La commission du fleurissement a rendu son verdict concernant les lauréats des maisons et fermes fleuries.

Si une alternance est à noter en ce qui concerne les fermes, on ne change pas une équipe qui gagne : on prend donc les mêmes et on recommence pour les maisons fleuries.

AGRÉMENT. Luc et Marie-Jo Fillére une fois encore au sommet.

Embellir encore et toujours le village

En effet, du côté des fermes, le couple Emmanuel Bréchignac-Perinne Bonté, second l'an dernier, a cette fois grignoté une place pour l'emporter devant Foulques et Sylvie de Barmon, qui redescendent du coup d'un cran.

Côté maisons fleuries, les triomphateurs de l'année passée repointent aux mêmes places, Luc et Marie-Jo Fillère devançant une nouvelle fois le couple Franck Souverain-Nathalie Brunet. Mais il faut reconnaître que le départage n'a pas été chose facile.

Enfin, pour la troisième place, le jury a renoncé à trancher entre deux autres couples, Alain et Martine Hamel et Jean-Claude et Marie-Thérèse Chabot, qui se partagent ainsi la médaille de bronze, preuve si besoin en est de la volonté des marignyssois d'embellir encore et toujours leur village.

Les heureux lauréats seront récompensés lors de la cérémonie des vœux du maire, qui sera organisée début janvier 2015. ■

Le 27/07/2014

MARIGNY

Le clin d'œil à la semaine cyclotouriste

La Montagne 3/08/2014

Marigny s'apprête à vivre un petit événement. C'est en effet samedi 9 août que passeront à Marigny, comme dans 166 autres communes du département, les participants à la soixante-seizième semaine fédérale de cyclotourisme organisée à partir de son point d'ancrage, Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Des draisiennes à trois roues ornées de fleurs

ACCUEIL. Pierre Bréchignac, adjoint, et Marc Douet, employé communal, devant l'un des cinq vélos décorés.

Cette randonnée cyclotouriste (qui réunit environ 12.000 inscrits de ce dimanche 3 août au dimanche 10 août), où toute idée de compétition - sauf avec soi-même - est absente, va réunir quelque 8.000 ou 9.000 pédaleurs, les autres participants se contentant de randonnées pédestres ou d'excursions, ce qui est aussi un moyen de voir du pays.

Si les « cyclos » n'ont rien à voir avec « les forçats de la route », comme Albert Londres avait surnommé les coureurs du Tour de France en 1924, ils auront quand même - mais pour leur plaisir - plusieurs dizaines de kilomètres à parcourir avec un choix de cinq parcours.

Samedi prochain, Marigny sera situé sur les parcours 4 et 5, les plus longs de la journée (respectivement de 112 et 150 km). Les randonneurs à vélo devraient être très nombreux (on parle de 2 à 3.000), venant d'Agonges, à passer par Marigny et devant l'église romane Saint-Pourçain (ça ne s'invente pas) entre Charnes et Champaigue.

Partant de Saint-Pourçain-sur-Sioule en début de matinée du samedi 9 août, passant par Treban, Noyant et Bourbon-l'Archambault pour le parcours de 112 km - mais allant tourner jusqu'à Lurcy-Lévis pour ceux qui effectueront les 150 km - les premiers vélos devraient apparaître après déjeuner pour probablement s'échelonner pendant une bonne partie de l'après-midi.

Pour saluer les cyclistes, la municipalité a décidé d'embellir encore un peu plus le bourg sur leur passage. C'est ainsi que cinq vélos, sortes de draisiennes à trois roues, ont été ornés de fleurs, renforçant l'image de Marigny, village fleuri. Ce clin d'œil incitera peut-être nombre de cyclotouristes à revenir un jour prochain admirer le bourg. ■

Le 03/08/2014

MARIGNY

L'hommage aux martyrs, 70 ans après

Il y a 70 ans pratiquement jour pour jour, six jeunes de Marigny et Souvigny étaient fauchés en pleine jeunesse, victimes de la sauvagerie de la milice et de l'occupant nazi qui, se repliant, faisaient régner la terreur et la mort sur leur passage.

Pour que l'atrocité perpétrée le 27 août 1944 ne tombe pas dans l'oubli, et que le supplice de Francis Civade, 28 ans, Charles Fèvres, 18 ans, Jean Marchais, 19 ans, Marcel Signoret, 32 ans, Albert Tricot, 18 ans, et René Véniat, 23 ans, reste dans la mémoire, une cérémonie, à laquelle ont participé près d'une centaine de personnes, s'est déroulée sur les lieux même de leur supplice, à l'orée de la forêt de Marigny, en bordure de la route départementale 953.

RESPECT. Philippe Prugneau, Jean-Paul Dufrègne et Jean-Claude Albucher *(de gauche à droite)* déposant leurs gerbes au pied de la stèle perpétuant le martyr des jeunes de Marigny et Souvigny.

Après un dépôt de gerbes par Jean-Paul Dufrègne, président du conseil général, Jean-Claude Albucher, maire de Souvigny, et Philippe Prugneau, maire de Marigny, et l'appel des fusillés morts pour la France, Fernand Maupas, président de l'Udac, a demandé à l'assistance d'observer un moment de recueillement en leur mémoire.

Philippe Prugneau s'est incliné « avec une profonde émotion devant la mémoire de nos martyrs » et, se tournant vers l'avenir, il a invité à être « très vigilants pour préserver nos valeurs de paix et de liberté », avant d'insister sur « le sens du respect de l'autre dans sa différence ».

Jacky Laplume, président de l'Anacr, a rappelé qu'aujourd'hui, « il est important de continuer le travail de mémoire, alors que les rangs des témoins s'amenuisent, et indispensable que les générations qui suivent persistent à honorer ceux qui ont combattu et se sont sacrifiés ».

Enfin, Jean-Paul Dufrègne, faisant un parallèle avec les tragiques événements actuels de par le monde, et ne pouvant que constater « que la page n'est jamais tournée », a encouragé chacun à « ne pas laisser les clés de notre avenir aux fanatiques quels qu'ils soient », avant de proposer à tous de se retrouver « dans un cortège de paix autour des valeurs que nous partageons très largement les uns et les autres ». ■

Le 02/09/2014

MARIGNY

Les cyclotouristes conquis par le bocage

PIED-À-TERRE. Xavier et Christine de Froment ont proposé un ravitaillement devant le château.

Les cyclotouristes ont traversé Marigny en avance sur l'horaire prévu. C'est vers 13 heures que le défilé de vélos a été le plus important – peut-être 2.000 au total – tandis que vers 16 heures bien sonnées, le dernier routier passait devant l'église où nombre d'entre-deux se sont arrêtés, pour prendre une photo ou y faire une visite.

Si beaucoup ont marqué une pause à Charnes, c'était bien sûr pour admirer le château, mais aussi parce que Xavier et Christine de Froment avaient choisi cet endroit pour installer un point de « ravitaillement sauvage », dixit Xavier. Les pédaleurs ont fait honneur à la gentillesse des propriétaires de Charnes qui proposaient rafraîchissements et gâteaux. ■

Le 11/08/2014

MARIGNY

La bibliothèque se régénère

LECTURE. Les responsables du bibliobus sont très attentifs à proposer des ouvrages aussi divers que possible.

Près de six mois après son dernier passage, le bibliobus départemental est revenu pour l'échange périodique des livres que le Département prête à la bibliothèque communale.

Une fois de plus, près de 200 livres ont été renouvelés avec une vraie recherche pour un approvisionnement respectant l'équilibre littéraire des ouvrages proposés.

En effet, les goûts des uns et des autres étant très diversifiés, il convient que tous les genres soient dans les rayons.

C'est ainsi qu'on peut y trouver romans ou documentaires pour Pierre, livres d'actualité ou d'histoire pour Paul, et bandes dessinées ou autres pour Jacques. ■

Le 17/09/2014

MARIGNY

Les aînés seront chouchoutés

DEVOUEMENT. Les bénévoles ne ménagent pas leur peine pour choyer les aînés.

Le CCAS s'est réuni, pratiquement au grand complet, sous la présidence de Philippe Prugneau, maire, notamment pour mettre la dernière main à la préparation du repas des aînés du dimanche 19 octobre.

Plusieurs propositions de menus ont été étudiées. Aucun doute que celui qui a été choisi sera du goût des cinquante-deux plus de 60 ans invités par la municipalité et le CCAS.

Les parents ou amis des aînés qui souhaitent également participer à ce moment de convivialité pourront le faire contre une modeste participation de 16 €.

Des cadeaux de fin d'année, différents pour les hommes et pour les femmes, attribués cette fois aux personnes de plus de 65 ans, ont été définis. Ils feront, là aussi, des heureux. Enfin, le poste de vice-président du CCAS, qui était vacant, a été attribué à l'unanimité à Nicole Buxerolles, conseillère municipale. ■

Le 22/09/2014

MARIGNY

Le fleurissement repensé

QUALITÉ DE VIE. Le fleurissement, entre beaucoup d'autres, est une des préoccupations des élus.

« Village fleuri » est une distinction qui, à Marigny, comme aussi dans beaucoup d'autres villages, n'est pas galvaudée. Un millieu d'euros a été consacré aux fleurissement en 2014.

Le gros des floraisons étant maintenant plutôt derrière nous, les membres de la commission du fleurissement ont déjà, dans un coin de leur tête la prochaine campagne.

En vue du fleurissement 2015, la commission a fait le tour du bourg, bloc-notes en mains, pour relever les notes positives et celles moins bonnes.

C'est ainsi, qu'une réflexion approfondie, axée sur une évolution des standards actuellement en vigueur, sera menée afin de déterminer ce que sera le fleurissement de demain. Alors 2015 encore un beau millésime ? ■

Le 02/10/2014

MARIGNY

Le CCAS aux petits soins pour les aînés

La municipalité et le CCAS ont convié les plus de 60 ans de la commune à partager un moment de convivialité autour d'un repas.

Cette fois encore, les petits plats ont été mis dans les grands et les convives qui ont répondu favorablement à l'invitation n'ont pas regretté leur court déplacement. Et pour faire durer le plaisir, quelques anciennes et anciens ont choisi de jouer les prolongations en tapant le carton !

AGAPES. Entourant le maire Philippe Prugneau, les convives ont posé pour la postérité !

Le 22/10/2014

MARIGNY

Remise en état de chemins communaux

VOIRIE. Chaque année, en fonction des besoins et aussi du budget, des chemins communaux sont améliorés.

Les travaux de réfection d'une partie du chemin des Praux, à un degré moindre de celui des Taillis, et quelques retouches ici ou là viennent de se terminer.

Le délignage (remise de la route grignotée par l'herbe à la bonne largeur) a été suivi par un gravillonnage uniformément réparti par la lame d'une niveleuse. Un premier compactage a ensuite été fait.

La seconde étape s'est déroulée dès le lendemain avec l'épandage de l'émulsion par jets sur la chaussée qui a précédé le déchargement de gravillons avant cylindrage.

Enfin, le gravillon de finition a été mis en place et le compactage final donne maintenant aux chemins leur aspect définitif. Le montant total de ces travaux s'élève à 15.000 €, financés avec une subvention du conseil général de 3.500 €.

Le 06/10/2014

11 Novembre

À MARIGNY.

Le 13/11/2014

MARIGNY

Les aînés ont reçu leur cadeau de Noël

ÉTRENNE. Le CCAS s'est activé pour que tout soit parfait.

Après avoir offert récemment un excellent repas aux plus de 60 ans, le CCAS s'est activé pour préparer pour chaque habitant de plus de 65 ans un beau cadeau de Noël. Cette étrenne a été remise par les membres du CCAS avant la fête de Noël.

Le 26/12/2014

ALLIER - 03

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE MARIGNY

En application des dispositions de l'arrêté A.14.60 de M. le Président de la Communauté d'agglomération de Moulins du 27 novembre 2014, le zonage d'assainissement de la commune de Marigny sera soumis à l'enquête publique durant trente (30) jours consécutifs du 23 décembre 2014 au 23 janvier 2015 inclus.

M. Serge MARINIQUET assumera les fonctions de commissaire enquêteur titulaire.

M. Christian PERPINAT assumera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la mairie de Marigny, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par lettre recommandée à M. le Commissaire enquêteur, mairie de Marigny, lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Marigny, les jours et heures suivants :
  - Mardi 23 décembre 2014, de 9 heures à 11 h 30
  - Mardi 13 janvier 2015, de 9 heures à 11 h 30
  - Vendredi 23 janvier 2015, de 14 h 30 à 17 h 30

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Marigny ainsi que sur le site Internet de Moulins Communauté : www.agglo-moulins.fr pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Président de la Communauté d'agglomération de Moulins, 8, place Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 03000 Moulins.

Le 05/12/2014

MARIGNY La Montagne Le 10/12/14

Les enfants ont accueilli le Père Noël

Le Père Noël était en avance sur le calendrier pour rendre visite aux petits Marignyssois.

La quasi-totalité des enfants de la commune avait ainsi répondu à l'invitation de la municipalité et après avoir assisté au spectacle de théâtre de marionnettes de la troupe Saint-Pourcinoise La Compagnie en La, intitulé *Le Prince Badalbert et le Dragon Vert*, ils ont eu la joie d'accueillir le Père Noël.

La municipalité a ensuite convié tous les participants à un goûter.

ÉMERVEILLEMENT. Les petits marignyssois n'oublieront pas leur tête à tête avec le Père Noël.

Le 10/12/2014

MARIGNY

Participation record pour la pétanque

RÉCOMPENSES. Franck Souverain et Yves Philippe, respectivement président et vice-président de l'USM, sont heureux de présenter les divers lauréats du concours.

Le 22/07/2014

Les 42 équipes – record de participation battu – prétendaient toutes à la victoire lors du concours de doublette de l'USM.

Après quatre parties, c'est la doublette moulino-marignyssoise Andoni Romano et Manu Chardon, avec quatre parties gagnées, qui l'a emporté d'extrême justesse (grâce à une meilleure différence de points) sur la paire Eric Plet/Christophe Souillat, également quatre victoires.

Les deux vainqueurs sont repartis avec chacun jambon et coupe, tandis que leurs seconds recevaient bouteilles d'apéritif anisé et coupes.

De son côté, la doublette Corinne Mazelier et Ghislaine Daas terminaient à une fort honorable 15e place et première équipe féminine, s'attribuant apéritifs et coupes !

Enfin, le sort favorisait Angélique Dufresne qui a gagné un jambon, gros lot de la tombola. ■

MARIGNY

C'est reparti pour les joueurs de l'USM

La reprise est effective à l'USM avec le retour à l'entraînement des joueurs, le début du championnat étant prévu le dimanche 7 septembre. Cette saison, l'USM a été versée dans la poule C du championnat de troisième division avec en ouverture la réception de Gipcy.

Le club cher au président Franck Souverain y retrouvera la plupart des oppositions de la saison écoulée avec successivement, outre Gipcy, Saint-Plaisir, Souvigny (C), Pouzy-Mésangy (B), Limoise, Saint-Menoux (B), Bourbon-l'Archambault (C) et Ygrande (B).

Une fois de plus, l'USM hérite d'une poule à neuf clubs qui impose un exempt lors de chaque journée de championnat, ce qui était déjà le cas la saison dernière !

REPRISE. Avec Jean-Michel Sousa *(à droite)* qui s'adresse aux joueurs présents lors de la reprise, l'USM semble bien armée pour les difficiles joutes du championnat.

Pour cette reprise, de nombreux joueurs étaient encore en vacances, mais les recrues avaient tenu à être là au top départ de la saison. C'est ainsi que le Marignyssois Romain Leprince quitte Yzeure pour rejoindre le club de son village, tout comme Yannick Lesueur (ex-Diou), Luis Encarnacao (ex-Trevol) ou Guillaume Cassagne (ex-Souvigny) qui viennent renforcer l'USM.

Cette saison, Raphaël Vaujour ayant souhaité prendre du recul, c'est Jean-Michel Sausa qui aura en charge la préparation physique du onze local dont l'objectif sera de faire au moins aussi bien que la saison passée, qui s'était soldée par une satisfaisante quatrième place en phase avec les performances du club. ■

Le 12/08/2014

MARIGNY

Jean Massini, nouveau coach de l'USM

Après le retrait de Raphaël Vaujour et le court intérim de Jean-Michel Sausa, c'est Jean Massini qui prend en mains les destinées sportives de l'USM.

Marignyssois depuis quelques années, Jean Massini a débuté dans le football à Noyant avant de passer par l'EDSM, Montrouge en DH ou Tronget. Il a aussi fait accéder au plus haut niveau régional en corpo l'équipe de la Fnac à Paris.

Après avoir accepté d'aider le club en tant qu'arbitre, il a décidé de se laisser tenter par sa direction sportive. Trouvant un bon état d'esprit au sein de l'USM, il affirme que rigueur plus plaisir constituent un bon équilibre pour l'entraînement.

AMBITION. Jean Massini visera le haut du tableau dès cette saison.

Jean Massini, qui se montre confiant, visera dès cette année le haut du tableau, car « le pouls du club est intéressant », constate-t-il. ■

Le 07/09/2014

MARIGNY

L'USM fêtera ses 20 ans le 6 juin 2015

ORGANISATION. Dirigeants et joueurs se mobilisent pour que les 20 ans du club soient une belle fête.

Le compte à rebours est commencé pour tous les membres de l'USM qui ont maintenant en point de mire les 20 ans du club, créé en 1994 par Jean-Pierre Régnault, qui seront célébrés le samedi 6 juin 2015.

Lors de cette première réunion, les grandes lignes du projet ont été définies. D'abord, tous les dirigeants et joueurs qui ont été, à un moment ou à un autre, membres de l'USM vont être contactés et invités à participer à ce qui sera un événement pour ce club d'un village de deux cents habitants.

Ensuite, il a été acté que l'après-midi du 6 juin serait consacré à un mini-tournoi de sixte amical réunissant tous les anciens et actuels joueurs qui le souhaiteront. Enfin, la journée se terminera par un dîner dansant réunissant tout l'USM. ■

Le 22/09/2014

MOTO ■ Le pilote bourbonnais se place 4ème à Spa-Francorchamps

Auboiron au pied du podium

Après la course à Spa-Francorchamps, la bataille pour les places de podium est lancée pour Marc Auboiron qui a terminé 4ème sur le circuit belge.

EMPOIGNADE. La moto n°16 est de plus en plus performante, mais la concurrence est tout aussi rude !

Disputée sur le rapide circuit de Spa-Francorchamps, la quatrième course de l'International classic grand prix a quelque peu brassé le classement des trois premiers, l'autrichien Reuberger chipant la pôle à l'anglais Sleigh.

Quant à Marc Auboiron, il se maintient à la quatrième place. Mais si l'écart avec Sleigh, maintenant troisième, a très légèrement diminué, la menace de son suivant immédiat, le français Levieux se fait de plus en plus pressante, l'écart étant tombé à quatre petits points, une vraie misère.

Heureusement, après une cinquième place en qualifications effectuées sur route mouillée, Auboiron s'est bien battu lors des deux manches disputées au sec, et il le fallait. Utilisant lors de la première manche un braquet un peu court, Auboiron a en plus été confronté à un problème de réglage carburateur dû à une pression atmosphérique plus faible au moment de la course.

Pourtant, il pointe à l'arrivée au pied du podium. Malgré le peu de temps dont il disposait avant la seconde manche, le pilote a pu rectifier le tir. Braquet un peu plus long et carburation réglée aux petits oignons, la Yamaha a répondu globalement aux attentes, mais une sixième place sanctionne la manche.

« Ma seconde manche a été paradoxalement meilleure que la première, mais l'empoignade à l'arrivée a été sévère et cela s'est joué à peu de chose » note le Marignyssois, pas déçu le moins du monde.

La cinquième course du championnat d'Europe des « Vieilles Tiges » aura lieu fin août à Rijeka (Croatie). « Je vais aller tourner à Lurcy tout prochainement, car la moto a encore besoin d'être peaufinée pour donner son maximum » conclut un Auboiron toujours aussi exigeant. ■

Le 22/07/2014

MOTO

Auboiron casse à Rijeka

CLASSEMENT. *Marc Auboiron a finalement pris la 5e place de la seconde manche.*

L'avant-dernière épreuve de l'ICGP disputée à Rijeka (Croatie) ne s'est pas vraiment déroulée comme l'avait imaginé Marc Auboiron.

En cause, un satané piston qui rendit l'âme après seulement deux tours dans la première manche. Les qualifs s'étaient pourtant passées correctement avec un quatrième temps, tournant de surcroît une seconde de moins au tour que l'an dernier et avec, à la clé, une bonne place en troisième ligne sur la grille.

Las, « les impondérables font partie de la course » et la réparation effectuée, il s'agissait lors de la seconde manche d'aller au bout pour engranger des points. Dans cette optique, le Marignyssois passait le drapeau en cinquième position : « J'aurais peut-être pu gratter une place mais j'ai préféré jouer la prudence », argumente le pilote qui, du coup, rétrograde en sixième position au général. ■

Le 09/09/2014

MOTO

Auboiron en demi-teinte à Donington

La dernière course de la saison, à Donington (Angleterre) n'a pas été vraiment plus favorable que l'avant-dernière (Rijeka) pour Marc Auboiron qui, dans les deux cas de figure, n'a pu terminer qu'une seule manche.

DÉFECTUEUX. C'est un matériel comme celui qu'Auboiron tient en moins qui l'a trahi à Donington.

Auboiron s'est copieusement frictionné, lors de la première manche, avec les Anglais, toujours fougueux. À la clé, une banale sixième place. Comptant sur la seconde manche pour garnir un peu plus son escarcelle-points, Le Marignyssois a rapidement déchanté en ne finissant même pas le premier tour, trahi par une cage à aiguilles qui a fragilisé la liaison avec sa bielle.

5e du classement final

« À Hengelo, c'est de ma faute, mais à Rijeka et Donington, je suis victime de casse, je vais donc m'attacher à rendre mon moteur plus fiable avec des matériaux qui peuvent supporter l'augmentation des performances globales de la moto », annonce le pilote, avec déjà la saison prochaine dans un coin de la tête.

Au général, il termine la saison en retrait en 250 par rapport à l'an dernier (5e au lieu de 3e), tandis qu'il perd également une place (6e) en Masters (350 et 250 confondus pour les plus de 55 ans). « Les trois premières places étaient sans doute très difficiles à obtenir » se satisfait Auboiron, beau joueur. ■

Le 16/09/2014

ÉLEVAGE ■ Clarisse Mallard de retour à Marigny

Des start-up aux veaux bio

De retour au château des Praux à Marigny, Clarisse Mallard a abandonné l'univers des start-up pour se lancer dans l'élevage bio de veaux sous la mère.

Jean-Jacques Pinson

CHOIX DE VIE. Les difficultés n'ont pas eu raison de la volonté de Clarisse Mallard.

Rien ne prédestinait l'Antiboise Clarisse Mallard à faire de l'élevage bio de veaux sous la mère à Marigny.

La jeune femme a fait des études de lettres à Nice avant de travailler dans une agence de design à Paris puis dans une start-up de marketing pendant sept ans.

Mais, aimant la campagne et se rappelant ses vacances d'adolescente au château des Praux à Marigny, elle ne laisse pas passer l'opportunité de conserver l'imposant château au décès de ses grands-parents. Elle se lance alors dans une nouvelle aventure.

Vaches normandes

Formation express à Neuvy et BPREA (brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole) en poche, Clarisse Mallard installe une trentaine de vaches normandes (qu'elle fait saillir par son taureau charolais) sur les 68 hectares du domaine. « Elles ont suffisamment de lait pour élever deux veaux », dit-elle.

Elle n'hésite pas à acheter des nouveau-nés bio (huit jours) pour compléter son cheptel. Ses veaux sont exclusivement nourris de lait et d'herbage l'été, de lait et céréales qu'elle produit bio elle-même, l'hiver. « C'était une évidence pour moi de faire du bio ».

A l'âge de 5 mois, les veaux sont abattus. Clarisse Mallard se transforme en vendeuse sur les marchés de Moulins et de Bourbon-l'Archambault. Elle commercialise aussi sa viande en caissettes et dans la restauration à Moulins et Paris. La Sicaba lui achète quelquefois ses bêtes sur pieds.

Même si elle a eu des difficultés et des moments de doute au début de son activité d'élevage, et même si financièrement le gain n'a rien de commun avec ses activités passées, elle n'a aucune envie de retourner à son ancienne vie.

« Je continuerai à faire ce qui me plaît, à être au contact des animaux et de la nature, c'est parfait comme cela », conclut Clarisse, sans se départir de son éternel sourire. ■

Le 13/06/2014

MARIGNY ■ Première rencontre entre le nouveau préfet et la FNSEA 03

La PAC et l'environnement préoccupent

La réforme de la PAC agite les agriculteurs de l'Allier, comme en témoigne la première rencontre entre le nouveau préfet, Arnaud Cochet, et les instances dirigeantes de la FNSEA 03.

RENCONTRE. Emmanuel Ferrand, président de la FNSEA 03, et Arnaud Cochet, le nouveau préfet de l'Allier, se sont réunis chez Emmanuel Brechignac, éleveur ovin à Marigny *(à gauche)*, avec plusieurs agriculteurs/trices membres du syndicat. PHOTO SÉVERINE TRÉNODEUX

La rencontre a eu lieu chez un jeune agriculteur de Marigny, Emmanuel Brechignac, 27 ans, éleveur ovin mais pas seulement. Comme beaucoup dans l'Allier, il pratique la polyculture. « Avec la nouvelle PAC, je vais perdre des aides pour les céréales et en gagner pour les ovins. Au final, ça devrait être équivalent », note le jeune homme. « La nouvelle PAC devait favoriser les éleveurs mais les retombées ne sont pas élevées dans notre département, justement à cause de cette spécificité », résumait Emmanuel Ferrand, président de la FNSEA 03, au préfet.

Autre pierre d'achoppement, les mesures agro-environnementales et climatiques, les MAEC. La nouvelle PAC proposera aux agriculteurs d'appliquer différentes règles (lutte contre les nitrates, les excès d'azote, les insecticides...) contre argent comptant. Sauf que.

« On obtiendra un effet contraire »

Si l'Allier a été classé en zone intermédiaire, 130 de ses 320 communes ont été classées en zone vulnérable (1). Les critères sont plus drastiques pour ces territoires. « On obtiendra un effet contraire, prophétise Emmanuel Ferrand. Les agriculteurs vont craindre d'opter pour les MAEC car certains points sont inconcevables ou sujets à interprétation. Ce n'est pas assez incitatif, c'est dommage pour l'environnement. »

Marigny fait partie des communes classées en zone vulnérable. « Ces MAE me posent vraiment question, réagit Emmanuel Brechignac. Réduire de moitié l'azote et les produits de traitement, en une année, je ne sais pas faire. »

La FNSEA 03 se méfie. Ainsi, les montants des enveloppes financières des ICHN (2) sont mis en doute : « Attention, leur gestion passe du niveau départemental au niveau régional. On ne connaîtra le montant qu'une fois les déclarations des éleveurs faites. » ■

Stéphanie Méno
stephanie.menogcentrefrance.com

(1) Parmi ses communes, de Agonges à Yzeure, on note Bourbon-l'Archambault, Chevagnes, Chantelle, Commentry, Désertines, Cérilly, Montmarault, Montluçon, Lapalisse, Jaligny, Souvigny, Saint-Bonnet-de-Tronçais...

(2) Indemnité compensatoire de handicap naturel.

Le 11/08/2014

Vieure

La Semaine de l'Allier du jeudi 30 octobre 2014

Les Negresse Vertes s'exposent

Le Shiels Bar accueille une exposition photographique consacrée aux Négresses Vertes, par Patrick Rouchon, qui les a accompagné plusieurs années en tournée.

Lieu d'effervescence musicale et artistique bien connu, le café-concert The Shiels, à Vieure, accueille actuellement l'exposition photographique de **Patrick Rouchon** consacrée aux « Négresses vertes ». Fils de Jacques Rouchon, fondateur dans les années 1950 des célèbres studios Rouchon, Patrick a tout d'abord été photographe de mode, comme son père, avant d'être rapidement attiré par la musique et la scène, ce qui l'a amené à réaliser de nombreuses photos d'artistes. C'est ainsi qu'à la fin des années 1980, il assurera le reportage photographique des « Négresses vertes », un groupe qui vient de se créer en pleine période du rock alternatif et qui, même s'il a cessé d'exister en 2002, est toujours bien présent dans bon nombre de mémoires.

Ewan Shiels (à gauche) avec Patrick Rouchon, qui expose actuellement de nombreux clichés des « Négresse vertes » au café-concert The Shiels.

Photographe officiel du groupe

En effet, beaucoup se souviennent encore de l'énorme succès rencontré par leur premier album « Mlah », sorti en 1988, et à la suite duquel ils enchaînèrent plusieurs tournées en France et à l'étranger.

Installé depuis deux ans dans le bocage bourbonnais, Patrick Rouchon s'est rapidement lié d'amitié avec **Tracey et Ewan Shiels**. Aussi, à l'occasion de la venue, dans leur café-concert, de **Stéfane et Iza Mellino** (*voir encadré*), qui ont fait partie de l'aventure des « Négresses vertes », il a décidé d'accrocher une bonne trentaine de clichés du groupe, réalisés en studio tout d'abord, puis au cours des Francofolies et de plusieurs tournées jusqu'à leur concert à la Bastille, avec Renaud. Cette exposition sera transportée à Franchesse pour la « Nuit des Fers de Lance » le vendredi 31 octobre, et sera de retour à Vieure, le lendemain, pour le concert de Stéfane et Iza Mellino. Elle sera de nouveau visible par la suite aux heures d'ouverture du café-concert.

MAURICE DUPÉRAT (CLP)

Concert

■ Stéfane et Iza Mellino ont créé « Méllino » en 2005. En 2007, ils enregistrent leur premier album éponyme « Mellino », suivi en 2012 d'un deuxième opus « No dogs aqui ». Ils seront en concert à Vieure le samedi 1er novembre à partir de 20h30. La soirée se poursuivra avec un DJ clermontois.

▶ *La devinette*

SAVEZ-VOUS QUEL AGE A LA CLOCHE DE MARIGNY ?
La réponse est dans le clocher

Sur la cloche existe une inscription qui précise :
J'ai été fondue aux frais des habitants de la paroisse de Marigny, en juillet 1854.
J'ai eu pour parrain : M. Ferdinand Aladane, maire de la commune et propriétaire au château de Charnes et pour marraine : Mme Marguerite Roy de Léclise des Guillemiots.
M. Louveton étant curé,
M. Barbier, fondeur.
LA CLOCHE A DONC 160 ANS

Les heures d'ouverture au Public du secrétariat de la mairie

Lundi		14 h 00 à 18 h 30
Mardi	9 h 00 à 11 h 30	14 h 00 à 19 h 00
Jeudi		14 h 00 à 19 h 00
Vendredi		14 h 00 à 19 h 00

⇒ LA BIBLIOTHEQUE fonctionne aux heures d'ouverture de la mairie.
⇒ Si un ouvrage vous intéresse, nous pourrons peut-être vous le procurer…

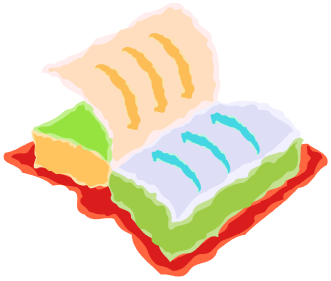

Site internet de la commune

www.marigny-allier.fr

Messagerie

marigny.mairie@wanadoo.fr

Tél. : 04.70.43.93.57 fax : 04.70.43.93.64